

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DES MEMBRES DE LA CNCIOB Contrat collectif MMA n°127.101.736

A - NATURE ET MONTANT DES GARANTIES PAR ADHERENT

1- RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES:

Garantie de base :

Démarchage bancaire et financier, IOBSP sans fonds confiés, courtier en crédit

Montant de garantie : **800.000 € par sinistre et 800.000 € par an**

Franchise par sinistre : 20 % par sinistre (maxi 1.500 €)

a) Option 1:

extension MIA (sans encaissement de fonds de tiers) :

Montant de garantie : 500.000 € par sinistre et 500.000 € par an

Franchise par sinistre : 20 % par sinistre (maxi 1.500 €)

b) Option 2:

extension IAS (sans encaissement de fonds de tiers):

Montant de garantie : 1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par an

Franchise par sinistre : 20 % par sinistre (maxi 1.500 €)

2. GARANTIE FINANCIERE par année d'assurance :

IOBSP sans fonds confiés 115.000 €

3. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Dont:

Franchise par sinistre sur tout autre dommage que corporel : 1.000 €

4. RC ARCHIVES – DOCUMENTS CONFIES

Franchise par sinistre:

Montant de garantie par sinistre 275.000 €

Franchise par sinistre : 1.000 €

5. DEFENSE CIVILE, PENALE (honoraires d'avocats, d'experts....).

Défense civile : à hauteur des montants de garanties RC

Montant de garantie par sinistre 275.000 €

NEANT

Tél: 01.56.37.01.72



6. ASSISTANCE ET DEFENSE en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)

Montant de garantie par sinistre

Franchise par sinistre:

NEANT

7. PROTECTION JURIDIQUE liée à l'activité professionnelle des adhérents

Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne)
Recherche d'une solution amiable / défense judiciaire / exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige Seuil d'intervention **20.000 €** 200 €

Domaines de garantie :

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinage, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Recouvrement des créances professionnelles
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF ASSEDIC, Inspection du travail ...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garanties frais de stage / permis

B - PRIMES ANNUELLES TTC PAR ADHERENT, y compris frais* et hors protection juridique

	Provision minimum	Taux de révision sur le CA HT réalisé (n-1)
Garantie de base	440 €	0,25%
Garantie de base + option 1	640 €	0,25%
Garantie de base + option 2	740 €	0,35%

^{*}La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais de dossier

- * Il convient d'ajouter à la provision minimum annuelle l'extension convenue « Protection juridique » :
- CA HT inférieurs à 100.000 € : + 65 € TTC
- CA HT compris entre 100.000 € et 500.000 € : + 93 € TTC
- CA HT supérieurs à 500.000 €: + 139 € TTC